



## CINQUIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO CLSG

# RESOLUTION TRANSCO CLSG/CA/14/RES.05/08/14 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO CLSG

### Le Conseil d'Administration

**CONSIDERANT** la Décision A/DEC.17/01/03 du 26<sup>ème</sup> Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Dakar le 31 janvier 2003, relative au Protocole sur l'Energie de la CEDEAO ;

**CONSIDERANT** l'Acte Additionnel A/SA.3/1/08 adopté lors du 33<sup>ème</sup> Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Ouagadougou le 18 Janvier 2008, portant adoption de la Stratégie de l'EEEEOA de mise en œuvre des lignes de transport ;

**CONSIDERANT** l'Acte Additionnel A/SA.12/2/12 adopté lors du 40<sup>ème</sup> Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja le 16 Février 2012, portant adoption du Plan Directeur actualisé des Moyens de Production et de Transport de l'Energie Electrique des Etats Membres de la CEDEAO ;

**CONSIDERANT** le Traité pour la Construction, l'Exploitation et le Développement de la Ligne d'Interconnexion Électrique Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra Leone - Guinée (CLSG) signé en Mai 2013 par les quatre Chefs d'Etat des pays impliqués dans le Projet ;

**CONSIDERANT** les Statuts et le Pacte d'Actionnaires de TRANSCO CLSG adoptés à Monrovia le 27 Aout 2013;

**CONSIDERANT** la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/2/RES.27/08/13 de la 1<sup>ère</sup> Réunion de l'Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 portant nomination des Administrateurs représentant les actionnaires de TRANSCO CLSG au sein du Conseil d'Administration;

**CONSIDERANT** la Résolution TRANSCO CLSG/ S.HOLDERS / 3/RES.27/08/13 de la 1<sup>ère</sup> Réunion de l'Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 relative à la nomination du Président du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG;

**VU** le rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Conseil d'Administration tenue à Abidjan le 4 mars 2014.

**DECIDE :**

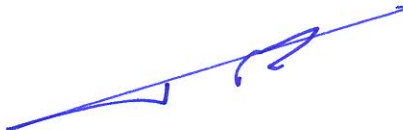
**Article 1 :** Le Rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Conseil d'Administration tenue à Abidjan le 4 mars 2014 est adopté.

**Article 2 :** La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de l'EEEEOA est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution.

**Fait à Abidjan, le 5 août 2014**

**Le Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Amidou TRAORE**